

Formulaire d'inscription – 2024

À retourner par courrier à :

SEMLATÉ – Françoise PARROCHIA 2197 route d'Orange

84100 UCHAUX

ou par mail à : contact@semlate.fr

SEMAINE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE EN ÉTÉ

NOM De chaque participant	Prénom	M /F	Adresse mail de chaque participant	Date de naissance	Inscription au 101 Oui/non	Type de chambre D=double T=triple Q= quadruple I= Individuelle M=mobilité réduite	Tarif*	Intervenant Oui / Non (Veuillez indiquer si vous avez proposé d'animer un atelier)	Je désire une facture Oui / Non
L'adhésion à l'association ent intérieur de celle-ci, ainsi qu	raîne l'engagement de ue l'affiliation à l'assura	respe	cter les statuts et le règlement le l'association	Adhésion ob	ligatoir	e : 10€ par personne			
Supplément cha						ambre individuelle : 180€ * voir les détails des			
☐ J'accepte de partager ma cl					montants su Tarifs 2024	ır la page			
$\ \square$ Je demande à partager ma	chambre avec :						1	_	
En adhérant à l'association, j'a divulguées, ni utilisées à des fi		infos,	les communications de l'association	par mail. Je note	que mes	coordonnées (mail, adre	sse, téléph	none) ne seront pa	as
Adresse:									
Code Postal:	Ville:			Téléphone :		Pa	ys:		
Conditions d'annulation	:					anto at Cignoturo .			1
En cas d'annulation, la cotisation reste acquise à l'association.				•	Date et Signature :				
Jusqu'au 12 mars 2024 : annul Du 12 mars au 15 mai 2024 : 3		ora ra		ails page Tarifs					
Du 15 mai au 15 juillet 2024 : 5									
A partir du 15 juillet 2024 : la t									

En cas de non-respect des délais de paiement, un supplément de 10 € vous sera demandé pour gestion du dossier.

L'inscription sera validée à compter de la réception du bulletin d'inscription et du règlement du paiement du séjour. Pour les personnes réglant en plusieurs mensualités, l'inscription sera validée sous condition suspensive du règlement des échéances restantes. A défaut de règlement d'une échéance aux dates tarifaires prévues et à compter de la deuxième relance restée sans réponse, la personne sera considérée comme s'étant désistée de son engagement et assumera les pénalités tarifaires prévues à cet effet.